

C'est la rentrée !!! Quelques infos pour bien démarrer

1. HORAIRES:

Le matin, l'école commence à **8H45**. La classe ouvre à 8h35. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture des portails et à l'heure de sortie. Par mesure de sécurité, les portes seront fermées à 8h45.

Le midi, vous récupérez votre enfant à **11H45** et vous le ramenez entre **13H35** et **13H45**

-Pour les TPS/PS dans le dortoir à **13h35**

-Pour les MS/GS dans la cour des grands

L'école se termine à **16H45**.

Journée de décharge pour la directrice : **le jeudi**

2. HORAIRES DE LA GARDERIE:

Vous avez la possibilité de mettre votre enfant à la garderie le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 19h.

Tarifs : Garderie du matin :- 7h30 à 8h15 : 0,80€

-temps de surveillance de 8h15 à 8h35 gratuit

Garderie du soir :

- 16h45 /17h30 1,60 € (avec goûter)

-16h45/18h15 2.40 €

-16h45/19h 3.20 €

3. EFFECTIFS

TPS/PS/MS 21 élèves Mme LUCAS Elodie

TPS/PS/MS 22 élèves Mme DIOT-MARTIN Laetitia/ Mme GASTEBOIS

Tiphaine (jeudi)

MS/GS 20 élèves Mme MASSIET DU BIEST Virginie/Mme

GASTEBOIS Tiphaine (vendredi)

GS 21 élèves Mme LEVEAU Valérie

Classe bilingue PS-MS-GS: 18 élèves Mme TESSIER Stéphanie

4. ATELIERS CUISINE ET JARDINAGE:

Nous vous demandons une participation de **5 euros** pour l'année afin d'organiser des ateliers cuisine et jardinage.

5. ASSURANCE SCOLAIRE

Toutes les familles doivent être en possession d'un contrat d'assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant. Pour toutes les activités dépassant les horaires scolaires (exemple : sortie scolaire prévue toute la journée), une assurance INDIVIDUELLE CORPORELLE est obligatoire. L'attestation de votre assureur suffit à condition qu'elle mentionne explicitement les garanties de responsabilité civile et individuelle corporelle. Sinon, vous pouvez faire remplir par votre assureur l'attestation que nous vous avons fournie.

6. ELECTIONS DU CONSEIL D'ECOLE

Les candidatures pour l'élection des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole devront parvenir à la Directrice avant la fin septembre. Il faut 2 parents par classe (un titulaire et un suppléant). Les élections auront lieu mi-octobre 2023.

7. PORTAIL

Pour la sécurité des enfants, n'oubliez pas de refermer les portails derrière vous.

L'Equipe pédagogique

Signature des parents :